

**NOTE AUX OPERATEURS
N° 4**

**Objet : Modification des documents IM40
(document d'importation sur la Russie)**

A compter du 01/01/2002, les numéros des bureaux de douane en case 7 des IM40 ont été modifiés. La case 7 est composée de 3 champs. Les deux derniers champs n'ont pas été modifiés. Le premier champ est désormais composé de 8 caractères.

Exemple : n° 10126020

1	=	Fédération Russe
01	=	Département central des douanes de Moscou
26	=	Bureau des douanes de Noginskiy
02	=	Check-point de la douane de Gukovskiy
0	=	Division où les pénalités douanières ont eu lieu.

Une première vérification sera réalisée à partir de listes transmises par l'OLAF à l'OFIVAL (confidentielles). Elle consiste à vérifier qu'à la date de l'établissement de l'IM40 Russe, le code relatif au bureau de douane existait à cette période.

Une seconde vérification sera réalisée à partir du document de transport. En effet, en case 13 de ce document, un numéro d'entrepôt russe agréé doit être renseigné (ex 054 / 900085). Ce numéro sera contrôlé sur les listings et doit correspondre au huit chiffres mentionnés dans le 1^{er} champ de la case 7 de l'IM40.

Les cachets douaniers sont toujours en vigueur. Ils seront réactualisés au cours de cette année. Une information complémentaire sera adressée dès que possible.

**Le Chef de la Division
Echanges Extérieurs,**

Jean-Claude THEVENIN

P.J. : Annexe 1 IM40 Russe
Annexe 2 Document de transport